

République française - Département du Tarn
**Extrait des délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mercredi 18 décembre 2024
<p><u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 9 <u>Votants</u> : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 12 décembre 2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit décembre à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Pascale GOMBAULT, Madame Nathalie CAUWET, Madame Sylvie RAYSEGUIER, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Francis BACCHIN</p> <p><u>Représentés</u> : Monsieur Pascal FLAHAUT par Monsieur Christophe BREST, Monsieur Benoît COLAS par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS</p> <p><u>Excusés</u> : Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ, Monsieur Xavier BOULARD, Madame Adeline MOULIS</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Franck BRETEAU</p>
<p>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 23/12/2024 et publication le 23/12/2024</p>	

Délibération n° DE_54_2024

Objet :

CONVENTION SDET - Branchement SARL FOURNIE-Rte de la Pivrane

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du branchement individuel à puissance limitée pour la SARL FOURNIE ; le Syndicat départemental d'énergie du Tarn (SDET) doit effectuer des travaux de pose 15m de réseau BT souterrain route de la Pivrane (référence 81T054).

Ces travaux doivent être réalisés en partie sur deux parcelles communales cadastrées ZE 47, route de la Pivrane par l'entreprise CITEL (546 rue fonfilliol, ZAC des Cadaux, 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe), mandatée par le SDET.

M. le Maire soumet au conseil municipal la convention, « Branchement individuel à puissance limitée pour la SARL FORUNIE – 81261P0004 PIBRANE » proposée par le SDET à conclure pour la réalisation de ces travaux ainsi que les plans.

Le conseil ainsi informé

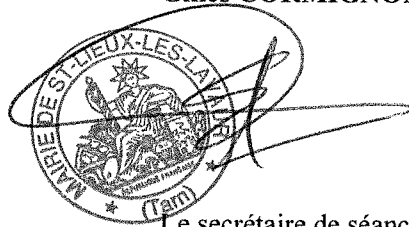
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la demande de l'entreprise CITEL, mandatée par le SDET, portant sur des travaux d'extension de réseaux et la convention proposée « Branchement individuel à puissance limitée pour la SARL FORUNIE – 81261P0004 PIBRANE »,
- Entendu l'exposé de M. le Maire
- Considérant la nécessité d'effectuer ces travaux,

Et après en avoir délibéré, par 11 voix

- Approuve la convention avec le SDET « Branchement individuel à puissance limitée pour la SARL FORUNIE – 81261P0004 PIBRANE ».
- Habilité M. le Maire à signer la convention et les plans annexes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance
Franck BRETEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Franck Breteau', written over a horizontal line.